

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 20 FÉVRIER 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 20 février 2020 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Mireille Langlois et Marie-Ève Allain
Messieurs Marc-Aurèle Blais et Denis Langlois

Monsieur Hartley Lepage e absent de cette séance.

Était également présent à cette séance, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 17h30.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion du règlement modifiant le règlement de zonage 2017-06
2. Avis de motion du règlement modifiant le règlement de zonage 2017-06
3. Paiement de factures
4. Offre de services – O.P.R.
5. Réhabilitation du Chemin de fer de la Gaspésie – modification à la résolution numéro 2019-09-518
6. Soumission pour le mandat spécifique - étude potentiel archéologique préalable dans le projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, secteur Gascons
7. Soumission pour travaux de pompage
 - a) Autorisation de soumission
 - b) Autorisation de paiement
8. Demande de don – Association des pompiers
9. Résolution constituant l'organisation municipale et l'organigramme de la sécurité civile
10. Période de questions
11. Levée de la séance

2020-02-048

01. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-06

Le conseiller, monsieur Denis Langlois, donne avis, par les présentes, qu'il soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06.

Ce règlement vise, entre autres, à autoriser les "entrepôts privés" dans la zone **60As**.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-049

02. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-06

La conseillère, madame Sylvie Blais, donne avis par les présentes, qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06.

Ce règlement a pour effet d'autoriser l'usage "industrie à faible impact" dans une partie de la zone 1-A.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-050

03. PAIEMENT DE FACTURES

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de factures de Construction LFG Inc. au montant de 349 423.47\$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale par intérim de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Directrice générale par intérim

2020-02-051

04. OFFRE DE SERVICES – O.P.R.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la proposition d'honoraires professionnels de O.P.R. au montant de 2 500\$ avant taxes pour développer la vision et l'argumentaire du projet "réfection et agrandissement du Centre Marco-Sébastien Cyr" dans le but de déposer une demande de subvention au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2020-02-052

**05. RÉHABILITATION DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE
MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-09-518**

Afin de s'assurer de la disponibilité des terrains pour l'entrepreneur lors de la réalisation des travaux de réfection du pont ferroviaire P-19237. Il a été demandé par la Direction de la Réhabilitation et de l'Entretien des chemins de fer (DRECF) du Ministère des Transports (MTQ), une résolution comme suit :

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mettra à la disposition de l'entrepreneur durant la durée des travaux de réfection du pont ferroviaire P-19237, appartenant à la municipalité, à savoir :

- Le stationnement près de la cantine (lot 163-4-2, matricule 7038-31-0121) sauf un espace qui devra être clôturé par l'entrepreneur le long de la route 132 pour permettre l'accès aux quais flottants;
- Le stationnement du kiosque touristique (lot 1284 ptie et 1341, matricule 7838-41-0909) sauf qu'il est interdit à l'entrepreneur son utilisation entre le 24 juin jusqu'à la fête du travail;

- Les terrains portant les lots 1321, 1322, 194-1 et 194-2 (matricule 7038-50-2426) appartiennent au Gouvernement du Canada;
- Et qu'aucune nouvelle construction ne viendra empêcher ces dits travaux d'ici la fin, soit l'an 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-052

06. SOUMISSION POUR MANDAT SPÉCIFIQUE - ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE PRÉALABLE À LA RÉALISATION DU PROJET D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS (SECTEUR GASCONS)

Dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons), la municipalité de Port-Daniel-Gascons a demandé des soumissions sur invitation pour les services professionnels afin de réaliser une étude de potentiel archéologique pour le projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées de la municipalité à

Considérant qu'il n'y a eu que deux soumissionnaires et qu'ils sont conformes, soit Artefactuel au montant de 21 390\$ avant taxes et monsieur Jean-Yves Pintal au montant de 2 900\$ avant taxes.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons octroie le mandat spécifique de l'étude de potentiel archéologique dans le projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées (secteur Gascons) à Monsieur Jean-Yves Pintal pour un montant de 2 900\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07. SOUMISSION POUR TRAVAUX DE POMPAGE

2020-02-053

a) AUTORISATION DE SOUMISSION :

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Terrapure pour pompage et déshydratation passive des boues de l'étang 1 de la station d'épuration de Port-Daniel-Gascons pour un montant de 54 844\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-054

b) AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de 54 844\$ avant taxes à la firme Terrapure pour l'objet faisant mention dans résolution précédente.

Cette dépense sera prise par emprunt dans le fonds de roulement sur 10 ans remboursable par le service des égouts du secteur de Port-Daniel pour un montant de 5 758\$ par année.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-055

08. DEMANDE DE DON – ASSOCIATION DES POMPIERS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise un don de 1 000\$ à l'Association des pompiers de Port-Daniel-Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-02-056

09. RÉOLUTION CONSTITUANT L'ORGANISATION MUNICIPALE ET L'ORGANIGRAMME DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et unanimement résolu:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	TITRE	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	D.g: par intérim	Marlyne Cyr
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	DSSI	Daniel Briand
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Contrôleur financier	Raymond Cyr
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Agente administrative	Dorice Morin
Responsable de la mission <i>Communication</i>	DLCT	Éric Huard
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Secrétaire-réceptionniste	Monette Briand
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	DSSI	Daniel Briand
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Capitaine (SSI)	Daniel Langlois
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Préposé à l'aréna	Rodrigue Duguay
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Journalier	Gino Sweeney
Responsable de la mission <i>Services techniques et transport</i>	DTP	Alain Blais
Responsable substitut de la mission <i>Services Techniques et transport</i>	IMCTP	Maxime Ahier

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a assisté à la présente séance.

2020-02-057

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain, à 17h54.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Henri Grenier
Maire

Marlyne Cyr,
directrice générale par intérim

